

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 8 AVRIL 2026 à 18 H 00  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL,  
1er ETAGE DE LA MAIRIE**

L'an deux mille vingt six, le 8 du mois d'avril, à dix huit heures minutes, à la salle du conseil municipal, au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de BESSEGES, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de BESSEGES.

**Étaient présents :** MME Christine ROUX – M Jacques MOLLE- MME Jennifer GUERIN- M Serge GRANGEON- MME Ghislaine BOURDEL- M Fabrice ROUZET- MME Flavie MARTEL- MME Jannick POLO - M Antonio TRIZZULLA- - M Luc VAN DER HAEGHEN- MME Catherine LEGRAND- M John BODIN- MME Christine SALAVERT- MM Evan MURILLO- Julien LOBIER- Julien CARRIER- MME Marie-Françoise ROUDIL- MM Hervé FISELLE – Ange CASANO – MME Florence BOUTET

**Étaient absents excusés :** MMES Catherine STECKIW – Alice BONNEFOY- M Alexandre ALLEGRET-PILOT

**Ont voté par procuration :** MMES Catherine STECKIW – Alice BONNEFOY- M Alexandre ALLEGRET-PILOT

**Secrétaire de Séance :** M Jacques MOLLE

### **1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2026**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 MARS 2026.

### **2°) MISE EN PLACE DES COMMISSIONS LEGALES**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions légales suivantes :

#### **☞ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

##### **A. Titulaires**

- ▶ MME ROUX Christine, Présidente,
- ▶ MM Serge GRANGEON, Fabrice ROUZET, MME Florence BOUTET

##### **B. Suppléants**

- ▶ MMES Jennifer GUERIN, Ghislaine BOURDEL, M Ange CASANO.

#### **☞ COMMISSION DES IMPOTS LOCAUX**

- ▶ M GRANGEON Serge, Président
- ▶ MME Ghislaine BOURDEL, MM Julien CARRIER, Evan MURILLO, MME Alice BONNEFOY, M Ange CASANO.

### **3°) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE LA COMMUNE DE BESSEGES**

A l'unanimité des membres présents (3 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal propose les seize commissaires titulaires et les seize commissaires suppléants tels que présentés dans le cadre de la constitution de la commission communale des impôts directs de la commune de BESSEGES :

➤ Commissaires Titulaires : M MOLLE Jacques, MME GUERIN Jennifer, M GRANGEON Serge, MME BOURDEL Ghislaine, M ROUZET Fabrice, MME MARTEL Flavie, MME POLO Jannick, M TRIZZULLA Antonio, MME STECKIW Catherine, M VAN DER HAEGHEN Luc, MME LEGRAND Catherine, M BODIN John, MME SALAVERT Christine, MME BONNEFOY Alice, M MURILLO Evan, M LOBIER Julien.

➤ Commissaires Suppléants : M CARRIER Julien, M BOUTONNET Luc, MME SWINZOW Xénia, MME FABRE Viviane, MME JOYEUX Bérénice, MME PINNA CHEVRIER Huguette, M SANSONETTI René, MME BARTNICKI Agnès, M BEALES Denis, M POULET Sylvain, MME GRANGEON Claire, M BENOIT ROUX Léo, M SAINT-ETIENNE Pierre, MME MOLLE Michèle, M PANIS Benjamin, MME REBOUL Denise.

### **4°) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SIVOM DE LA REGION DE BESSEGES**

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal élit :

#### **☞ Membres titulaires**

- ▶ M Evan MURILLO, Conseiller Municipal,
- ▶ M Fabrice ROUZET, Adjoint au Maire de BESSEGES,

#### **☞ Membres suppléants**

- ▶ M Antonio TRIZZULLA, Conseiller Municipal,

- ▶ M John BODIN, Conseiller Municipal,

Pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de BESSEGES.

#### **5°) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SIVOM DE LA CHARTE DES VALLEES ORIENTALES DU MONT LOZERE**

A l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal élit :

##### **☞ Membres titulaires**

- ▶ MME Christine ROUX, Maire de BESSEGES
- ▶ M Luc VAN DER HAEGHEN, Conseiller Municipal Délégué,

##### **☞ Membres suppléants**

- ▶ MME Jannick POLO, Conseillère Municipale,
- ▶ MME Christine SALAVERT, Conseillère Municipale.

Pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère.

#### **6°) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SIVU DES RUISSEAUX COUVERTS POUR L'ACTIVITE MINIERE EN CEVENNES**

A l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne:

- ▶ Monsieur Serge GRANGEON, délégué titulaire
- ▶ Monsieur Evan MURILLO, délégué suppléant,

Pour représenter la commune de BESSEGES au sein du SIVU des Ruisseaux Couverts pour l'Activité Minière en Cévennes.

#### **7°) DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN D'AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), désigne les délégués suivants :

##### **☞ SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (TERRITOIRE ENERGIE DU GARD)**

- ▶ M Fabrice ROUZET, titulaire
- ▶ M Serge GRANGEON, titulaire
  
- ▶ M Luc VAN DER HAEGHEN, suppléant
- ▶ M Antonio TRIZZULLA, suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), désigne les délégués suivants :

##### **☞ CONSEIL D'ADMINISTRATION MAISON DE RETRAITE ALFRED SILHOL**

- ▶ M John BODIN
- ▶ M Jacques MOLLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), désigne les délégués suivants :

☞ **CONSEIL D'ADMINISTRATION MAISON DE SECOURS**

- ▶ M Jacques MOLLE
- ▶ M John BODIN,
- ▶ MME Catherine STECKIW.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), désigne les délégués suivants :

☞ **CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE LE CASTELLAS**

- ▶ MME Alice BONNEFOY,
- ▶ MME Jennifer GUERIN,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), désigne les délégués suivants :

☞ **ASSOCIATION BESSEGOISE POUR L'AIDE MENAGERE A DOMICILE**

- ▶ MME Flavie MARTEL.

**8°) DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (5 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), fixe à 12 le nombre des membres devant siéger au conseil d'administration du CCAS, en plus du Président, rappelle que Madame Christine ROUX, en sa qualité de Maire, est membre de droit et Présidente de l'organisme, précise que l'adjoint(e) en charge du CCAS est traditionnellement vice-président(e) de l'organisme, et désigne :

- ▶ 6 membres issus du conseil municipal : MMES Flavie MARTEL, Jannick POLO, Christine SALAVERT, M Jacques MOLLE, MME Florence BOUTET, M Ange CASANO.
- ▶ 6 personnalités extérieures : MME Bérénice JOYEUX, M Pascal MAILLET, MMES Marie-Claude LAMORTHE, Sylvie QUIOT, Maryline DOMERGUE, Michèle MOLLE.

**9°) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE VACANCEZE :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), désigne :

- ▶ 5 élus : M Evan MURILLO, MME Jennifer GUERIN, M Julien CARRIER, MME Christine SALAVERT, M Fabrice ROUZET.
- ▶ 10 personnalités extérieures : MME Huguette PINNA CHEVRIER, M Denis BEALES, M René SANSONETTI, MME Christiane PERRIER, M Thierry DUBOIS, MME Michèle MOLLE, M Patrick LUCCHESI, MMES Julie-Sarah CHASSAGNE, Claire GRANGEON, Pascale BUIL.

**10°) DESIGNATION D'UN WEBMASTER : COMMUNE – VACANCEZE – CAMPING :**

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée de désigner un webmaster ayant la responsabilité des sites internet de la commune, de VACANCEZE et du Camping.

Madame la Maire rappelle qu'un webmaster a pour fonction principale de rendre le plus attractif possible le site internet dont il a la charge tout en maîtrisant en direct le flux des informations et autres annonces susceptibles d'être diffusées.

A l'unanimité des membres présents, (5 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT) le conseil municipal désigne :

► M Julien CARRIER pour assurer les fonctions de webmaster de l'ensemble des sites communaux.

**11°) DESIGNATION DE DEUX MEMBRES TITULAIRES ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DE BESSEGES AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA VALLEE DE LA CEZE :**

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

- MME Flavie MARTEL, en qualité de représentante titulaire,
- M Jacques MOLLE, en qualité de représentant titulaire,
  
- M John BODIN, en qualité de représentant suppléant.

**12°) DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE :**

A la majorité des membres présents (1 Vote Contre : Marie-Françoise ROUDIL 3 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

- M Luc VAN DER HAEGHEN, Conseiller Municipal, délégué à la Défense.

**13°) DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DE BESSEGES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

- Madame Christine ROUX, Maire, en tant que délégué titulaire,
- Monsieur Serge GRANGEON, en tant que délégué suppléant,

Pour représenter la commune de BESSEGES au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

**14°) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) :**

Madame la Maire expose les attributions de ce correspondant :

**1.** *Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.*

*2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.*

*3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation de patrimoine.*

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réaliser du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

A l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

► Monsieur Serge GRANGEON, en qualité de correspondant du Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

#### **15°) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT – CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES :**

Madame la Maire explique que ce référent a pour principale mission de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des relations entre le Parc et la commune par une identification des actions de la collectivité pouvant concourir à la Charte, et permet une meilleure définition des collaborations entre la commune et l'établissement public du Parc National.

A l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

► Madame Jennifer GUERIN pour assurer la fonction d'élu référent « Parc National des Cévennes».

#### **16°) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS:**

Madame la Maire indique que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.

A la majorité des membres présents (1 Vote Contre : Marie-Françoise ROUDIL 3 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

► Monsieur Luc VAN DER HAEGHEN, correspondant incendie et secours de la commune de BESSEGES.

#### **17°) DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER A LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DE LOGEMENT (CALEOL):**

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne :

► Monsieur Jacques MOLLE, pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logement.

**18°) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE - AUTORISATION A DONNER DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES VACANCES D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels sur des emplois permanents pour faire face à des vacances d'emploi dans l'attente du recrutement de fonctionnaires, précise que ces contrats à durée déterminée seront établis sur la base de 6 mois, étant entendu qu'ils pourront être prolongés, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pas pu aboutir, et autorise Madame la Maire à inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2026.

**19°) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE - AUTORISATION A DONNER DE CREER DES POSTES DE VACATAIRES**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder, pour la durée de son mandat, à recruter des vacataires.

**20°) DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal autorise Madame la Maire à recruter, pour la durée de son mandat, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

**21°) DELEGATION DONNEE A MADAME LA MAIRE EN MATIERE DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal délègue à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, l'autorisation de signer les marchés à procédure adaptée.

**22°) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE DE BESSEGES**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le règlement intérieur de la commune de BESSEGES.

**23°) DROIT A LA FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

#### **24°) CONVENTION D'ENTENTE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – COMMUNE DE BESSEGES, COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION ET SAUR**

A l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal approuve le projet de convention d'entente pour le SPANC, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026, maintient la redevance d'assainissement non collectif aux tarifs suivants :

➤ Redevances pour frais de contrôle mentionnées au 2° du III de l'article L.2224-8 du CGCT (installations existantes) : 20,00€ pour un logement, 30,00€ pour 2 logements, 40,00€ pour 3 logements et plus,

➤ Redevances pour frais de contrôle mentionnées au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT (installations nouvelles ou réhabilitées) : 180,00€ pour un logement, 270,00€ pour 2 logements, 360,00€ pour 3 logements et plus,

En outre, le conseil municipal maintient le tarif de 110,00€ pour chaque contre visite en matière de contrôle des installations existantes, y compris contrôle de vente, lorsqu'un usager n'a pas respecté ses obligations réglementaires en matière d'installation d'assainissement non collectif et les consignes préalables au contrôle formulées par le service instructeur, et confirme la décision de confier à la SAUR, en sa qualité de délégataire des services eau et assainissement, la facturation et le recouvrement du service public d'assainissement non collectif pendant la durée restante du contrat d'affermage, à savoir jusqu'au 31 décembre 2027.

#### **25°) RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard ainsi que le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de BESSEGES à cet organisme.

#### **26°) DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS**

A l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal désigne, pour la durée du mandat, Maître Michel ALLHEILIG, avocat honoraire et conciliateur de justice, comme référent déontologue des élus de la commune de BESSEGES, sous réserve de son accord.

#### **27°) GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE BESSEGES EN FAVEUR DE LA SOCIETE HLM « UN TOIT POUR TOUS » DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS LOCATIFS A LA RESIDENCE DE LA VERRERIE**

A la majorité des membres présents (5 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Hervé FISELLE, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 648 016,00€ souscrit par la société HLM « Un Toit Pour Tous » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°183658 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 324 008,00€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

#### **28°) ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES A LA MAIRIE DE BESSEGES – TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le versement du fonds de concours de la communauté de communes de Cèze Cévennes d'un montant de 60 000,00€, dans le cadre de l'opération d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

**29°) RENOUELEMENT BAIL DE LOCATION – MADEMOISELLE FLORENCE ORTEGA**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal décide de renouveler le bail de location de Mademoiselle Florence ORTEGA pour une durée de 6 ANS, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2026, et fixe le montant du loyer mensuel à 192,17€ plus 96,11€ de charges, payable à terme échu, révisable au 1<sup>er</sup> avril 2026, et ensuite au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL), en prenant pour base celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (144,64). Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, le loyer de Mme ORTEGA sera de 193,68€ plus 96,87€ de charges.

**30°) DEPLACEMENT D'OUVRAGES ELECTRIQUES BASSE TENSION – AUTORISATION A DONNER A MADAME LA MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS AVEC ENEDIS**

A l'unanimité des membres présents (4 Abstentions : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal sursoit sur la demande de signature de la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains avec la société ENEDIS.

**31°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

A la majorité des membres présents (4 Votes Contre : Marie-Françoise ROUDIL, Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal décide de créer l'emploi permanent d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

**32°) QUESTIONS DIVERSES**

- **DESIGNATION D'UN REFERENT PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

A la majorité des membres présents (1 Vote Contre : Marie-Françoise ROUDIL 3 Abstentions : Ange CASANO, Florence BOUTET, Alexandre ALLEGRET-PILOT), le conseil municipal décide de désigner M Luc VAN DER HAEGHEN en qualité de référent PICS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00**

**Le Secrétaire de Séance**  
**Jacques MOLLE**

